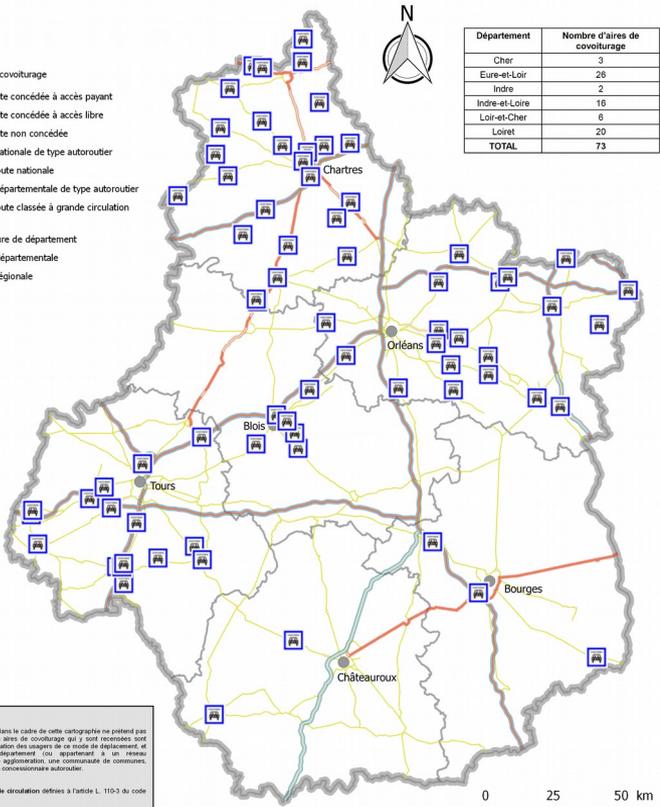


## Légende

-  Aire de covoiturage
-  Autoroute concédée à accès payant
-  Autoroute concédée à accès libre
-  Autoroute non concédée
-  Route nationale de type autoroutier
-  Autre route nationale
-  Route départementale de type autoroutier
-  Autre route classée à grande circulation
-  Préfecture de département
-  Limite départementale
-  Limite régionale



Département	Nombre d'aires de covoiturage
Cher	3
Eure-et-Loir	26
Indre	2
Indre-et-Loire	16
Loir-et-Cher	6
Loiret	20
<b>TOTAL</b>	<b>73</b>

### Différents :

L'inventaire réalisé dans le cadre de cette cartographie ne prend pas en compte les aires de covoiturage qui y sont recensées sans être gérées par un département (ou appartenant à un réseau départemental), une agglomération, une communauté de communes, une commune ou un concessionnaire autoroutier.

Les routes à grande circulation définies à l'article L. 110-3 du code de la route sont :

- les routes nationales définies à l'article L. 122-1 du code de la route routière et mentionnées par le décret n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la composition du réseau routier national ;
- les routes classées en itinéraire au décret n° 2008-915 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation ;
- les bretelles reliant entre elles soit deux sections de routes à grande circulation, soit une section de route à grande circulation et une autoroute. Une bretelle est une voie assurée la liaison entre deux routes qui ne croisent à aucun moment.

Les routes de type autoroutier représentées sur cette cartographie sont les autoroutes et les tronçons de routes à 2x2 voies à double sens séparées entre 5, 110 m et à carrefours dénivelés mesurant au minimum 1 000 mètres de longueur.

Sources :  
 IGN - BDCartho v2 2016  
 arrêté du 05 janvier 2016 relatif à la signalétique du covoiturage  
 Décret n° 2005-1499 du 5 décembre 2005 relatif à la composition du réseau routier national  
 Décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 fixant la liste des routes à grande circulation  
 DREAL Centre-Val de Loire (D17 - 0274) - 107105  
 Conseil Départemental du Loiret  
 autoroute.fr - dle-fiches.fr - ville-midi.fr  
 covoiturage.auxen.fr - covoiturage.bret.com - covoiturage-en-touraine.com  
 lrecovoiturage.com  
 Observatoire de l'Économie et des Territoires du Loir-et-Cher :  
 partage de covoiturage (enquête communale 2016)  
 francebleu.fr - laurceltempaïque.fr - lemp.fr - laberry.fr  
 Réalisation : DREAL Centre-Val de Loire  
 SITT/SD/PRD/2016 - juillet 2016  
 Copie et reproductions soumises à autorisation

Certaines collectivités territoriales de la région ont mis en place des plateformes de mise en relation d'utilisateurs en créant des sites internet dédiés au covoiturage.

Dans le but d'accompagner ce développement, les Conseils départementaux et les agglomérations contribuent à l'aménagement des aires de covoiturage ainsi qu'à la mise en commun des offres et des demandes de déplacements des particuliers.

Des aires de covoiturage ont été sécurisées (accès, marquage...) par les collectivités territoriales, leurs donnant par la même occasion plus de visibilité pour les usagers.

## Plus de soixante-dix aires de covoiturage ont ainsi été recensées en juillet 2018 dans la région.

Ces aires sont identifiées par une signalétique qui leur est propre. Elles peuvent être gérées soit par les Conseils départementaux (et appartiennent à un réseau départemental), soit par les agglomérations, communautés de communes ou communes, soit par des partenaires privés (concessionnaires autoroutiers).

Département	Nombre d'aires labellisées	Nombre approximatif de places
Cher	NC	NC
Eure-et-Loir	18	Une centaine (à confirmer)
Indre	NC	NC
Indre-et-Loire	13*	209
Loir-et-Cher	1*	46
Loiret	16	184